



**AFBBF IFBB FRANCE**

# **CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

**Projet rédactionnel  
soumis au Comité Directeur du 17/01/2016**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>1</b>
<b>I. PRINCIPES GÉNÉRAUX</b>	<b>3</b>
<b>II. PRINCIPES RELATIFS AUX ATHLÈTES SELECTIONNÉS EN EQUIPE NATIONALE</b>	<b>7</b>
<b>III. PRINCIPES RELATIFS AUX PREPARATEURS PHYSIQUES</b>	<b>14</b>
<b>IV. PRINCIPES RELATIFS AUX JUGES</b>	<b>18</b>
<b>V. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS</b>	<b>21</b>

# PREAMBULE



*« La morale du sport se situe dans le respect de la Règle,  
des autres et de soi-même.*

*Si le prolongement de la Règle ne suffit plus,  
si le recours au Droit est trop utilisé à des fins dilatoires,  
c'est que la Règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la  
régissent et la justifient, c'est que la Règle qui décrit les principes de  
fonctionnement doit être éclairée par la Règle  
qui définit les principes régulateurs »*

# **"Bien vivre ensemble un culturisme exemplaire"**

**L'éthique** désigne l'ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

**La déontologie** regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus, aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

Les questions éthiques et déontologiques doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire : si les premières constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire a pour fonction de sanctionner les comportements déviants, en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application.

Les principes éthiques et déontologiques sont généralement regroupés, à des fins préventives, dans des chartes spécifiques à certaines entités : il s'agit de définir, dans un secteur d'activité déterminé, les valeurs fondamentales du sport et les principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

Tel est l'esprit dans lequel est proposée cette charte d'éthique et de déontologie : recenser un certain nombre de valeurs et principes fondamentaux régulateurs de notre sport, quelle qu'en soit la nature, faire des recommandations à l'usage de toutes les organisations, des licenciés et des autres parties prenantes des manifestations sportives et de notre discipline sportive.

Cette charte ne doit pas être conçue comme un recueil fermé, ayant la prétention de fixer de manière définitive et exhaustive des règles impératives ; exprimant des valeurs fondamentales, elle doit pouvoir s'enrichir de principes nouveaux avec l'évolution des mœurs et de la société et conserver la forme d'un document de référence pour le choix d'un comportement en adéquation avec les principes retenus.

Le culturisme, comme toute discipline sportive, se doit d'être porteur de valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale mais aussi de promotion. Cependant, notre sport ne cesse d'aller vers une plus grande ouverture sociale ; la multiplication des réseaux sociaux, tout comme une médiatisation grandissante, l'exposent inéluctablement aux risques liés à l'évolution du sport moderne : dopage, violence, mercantilisme, corruption, exclusion, communautarisme...

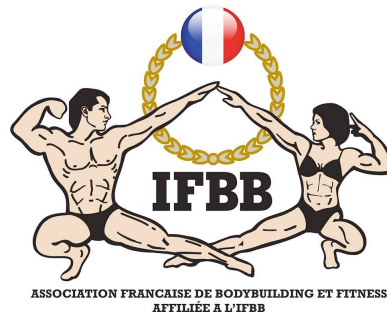
La Fédération non agréée AFBBF IFBB FRANCE estime que toute atteinte à l'éthique du culturisme peut avoir des conséquences négatives sur l'ensemble de l'institution, entraver son bon fonctionnement et nuire à son image ainsi qu'à celle de cette discipline sportive en général.

La Charte d'éthique et de déontologie de l'AFBBF IFBB FRANCE s'inscrit dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs ; elle intègre également les « principes directeurs » et « règles déontologiques » qui figurent dans la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français le 10 mai 2012.

Elle répond aux exigences précédemment exposées. Elle comprend deux parties :

- Les principes généraux applicables à toutes les personnes physiques et morales, licenciées ou non auprès de l'AFBBF IFBBF,
- Les principes additionnels relatifs aux athlètes sélectionnés en Equipe Nationale, aux préparateurs physiques, aux juges et aux dirigeants.

# I. PRINCIPES GÉNÉRAUX



*« Le Sport est un milieu symbolique qui a un rôle social à remplir :  
être un vecteur de Paix et de Fraternité »*

## **A. LE CULTURISME : UN SPORT POUR TOUS**

Le culturisme, sport individuel, est universel et accessible à tous. Il est aujourd'hui, avec l'apparition de nouvelles catégories excluant ou limitant l'hypertrophie musculaire, de plus en plus pratiqué et médiatisé.

Par le large éventail de spécialités qu'il propose (Bodybuilding, Fitness, Bodyfitness, Women's Physique, Body Classic, Bikini Fitness, Men's Physique), il est ouvert à toutes et à tous, chacun pouvant choisir la spécialité qui convient à ses capacités et qui correspond à ses aspirations.

Représentatif de toutes les diversités et mixités, il accueille en son sein l'ensemble des composantes de notre société.

## **B. LE CULTURISME : UNE ÉCOLE DE VIE**

Porteur de valeurs fondamentales, le culturisme est un moyen d'éducation, un facteur d'épanouissement de la personne, un moyen d'intégration et de promotion sociale ; la lutte contre les discriminations et la parité y sont promues.

Des valeurs morales personnelles comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie ... Mais aussi des valeurs citoyennes comme le respect, le sens de l'engagement et du sacrifice, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir, font du culturisme une véritable école de vie.



### **LES VALEURS DU CULTURISME**

#### ***La loyauté***

Le culturisme est un sport codifié par des règlements sportifs intégrant des critères de jugement ; il est donc défini par des règles, sans lesquelles la compétition perd toute l'authenticité qui en fait sa raison d'être.

Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des concurrents.

La connaissance des règlements sportifs et leur application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

#### ***Le courage / la combativité / le dépassement de soi***

Le culturisme est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence. La volonté de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

#### ***La rigueur***

La recherche de la performance nécessite pour l'athlète un investissement personnel rigoureux au quotidien, investissement qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposés.

C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

## ***L'autonomie***

En phase de préparation, l'athlète se retrouve souvent seul face à lui-même ; en phase de compétition il est non seulement seul face à lui-même, mais également confronté à ses adversaires.

Il doit être capable d'analyser les situations pour réagir de manière adéquate, et faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrètes il atteindra la maturité de toute personne responsable.

## ***Le respect***

Le culturisme est respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps.

Le respect mutuel dans le sport élève chacun, et confère dignité et sens moral.

## ***La solidarité / la tolérance***

Le culturisme doit réunir les hommes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur sexe, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances.

Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, il est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain ; il s'agit d'un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

## ***L'esprit d'équipe***

Quoiqu'étant un sport individuel, le culturisme, dès lors qu'il donne accès au niveau international, met les athlètes en situation de faire partie d'une entité spécifique : l'équipe nationale.

L'esprit d'équipe est une composante fondamentale de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit donc s'inscrire dans l'intérêt collectif.

L'humilité, l'entraide, l'abnégation, la compréhension mutuelle, le partage et la générosité, sont aussi vertueux que la volonté de vaincre.

## ***Le plaisir***

Le plaisir est un facteur essentiel du développement personnel et de la réussite.

La joie d'être ensemble sur des sites d'entraînement, de compétition, ou dans des lieux publics, le sentiment d'appartenir à un même groupe, toutes ces émotions positives partagées ne doivent en aucun cas être ternies par des comportements déplacés.



## **L' ENGAGEMENT DES ACTEURS DU CULTURISME**

Tout acteur, adhérent ou non auprès de l'AFBBF-IFBBF est dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage, individuellement et collectivement, pour leur défense et leur mise en valeur. Chacun est appelé à adhérer aux principes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

### ***Respecter les règles***

Le culturisme implique l'élaboration de règlements.

L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique de notre discipline sportive.

La règle est ainsi le reflet de l'usage de la liberté du sportif. Elle est en évolution permanente car le sport est création. Elle tient compte d'une morale qui fait que le sport est culture humaniste à part entière.

Il est fondamental que la Règle soit respectée par tous.

## **Respecter l'autre**

La compétition est avant tout une rencontre où tous se retrouvent en un même lieu, au même moment, où l'on peut échanger dans un respect mutuel.

Les compétiteurs adversaires, les officiels, les juges, les coachs, le public ... sont des partenaires indispensables. Tout manque de respect doit être sanctionné.

## **Bannir la tricherie**

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.

Par la diversité des catégories proposées, le culturisme offre à chacun une égale possibilité de pratique.

La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances.

Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé.

Tous les acteurs du culturisme doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

## **Etre maître de soi**

Le culturisme, en tant que discipline sportive, combine passion et émotion.

Mais cette passion, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée. Il importe que le sportif accepte aussi bien la victoire que la défaite.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel.

Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes.

Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "liberté d'excès" (Pierre de Coubertin) le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir.

Il convient donc de maîtriser sa passion et par-dessus tout de respecter son intégrité physique.

## **Etre loyal et fair-play**

Le culturisme est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Il faut être fair-play en toutes circonstances.

## **Montrer l'exemple**

La pratique du culturisme est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel.

Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif et d'homme ou de femme responsable.

Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaille sur toute la pyramide sportive.

L'athlète de haut niveau doit être, plus que tous les autres, exemplaire.

***Les athlètes sélectionnés en Equipe de France, les entraîneurs, les juges et les dirigeants sont, en outre, appelés à adhérer aux principes éthiques et aux dispositions qui leur sont propres (voir les chapitres II, III, IV, V).***



# II. PRINCIPES RELATIFS AUX ATHLÈTES SELECTIONNÉS EN ÉQUIPE NATIONALE



*Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés  
dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de  
Déontologie du Culturisme*

**« Remplissez votre mission : soyez des porteurs de Rêves  
et des gardiens d'Espérance »**

## **A. ETRE SÉLECTIONNÉ EN ÉQUIPE NATIONALE**

**Être sélectionné en Equipe Nationale est un honneur et une responsabilité.**

En étant sélectionné en Equipe Nationale, l'athlète a l'honneur de porter les couleurs de son pays et de le représenter à l'étranger; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs du culturisme.

**Etre sportif de haut niveau, c'est aussi être investi d'une mission et avoir un rôle clef à remplir : être porteur de rêves et gardien d'espérance.**

**L'athlète se doit également d'être porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.**

Il se doit d'être garant des valeurs de l'Equipe Nationale : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs du culturisme, humilité, partage, fierté de pouvoir contribuer au prestige de son pays par ses résultats individuels mais aussi par ceux de toute l'équipe dont il fait partie intégrante.

En étant sélectionné en Equipe Nationale, l'athlète adhère aux principes généraux et à ceux relatifs aux sélectionnés en Equipe Nationale de la Charte d'Ethique et de Déontologie de l'Athlétisme » qu'il s'engage à respecter et à faire connaître ; il s'engage par ailleurs à avoir des attitudes conformes aux exigences posées par les règlements sportifs spécifiques de l'AFBBF IFBB FRANCE.

## **B. LES ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE NATIONALE**

### **ETRE COURTOIS ET RESPECTUEUX**

J'adopte en toutes circonstances, notamment au cours des séances d'entraînement, des manifestations sportives, des cérémonies protocolaires, devant les medias et, plus généralement lors de toute apparition publique, un comportement courtois, digne et respectueux envers :

- la France et les autres Etats,
- la Fédération Internationale IFBB, la fédération non agréée AFBBF-IFBB FRANCE, les Comités de Zones de l'AFBBF-IFBB FRANCE, et mon club de rattachement,
- l'ensemble des autres acteurs du culturisme français, mais aussi les athlètes étrangers, les juges et dirigeants des fédérations étrangères de culturisme et des instances internationales, les organisateurs, les représentants des medias, les spectateurs et le public en général,
- les représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.(notamment les sponsors officiels et les autres partenaires de l'AFBBF IFBB FRANCE).

### **AVOIR CONSCIENCE DES EFFETS NÉFASTES D'UNE ATTITUDE IRRESPECTUEUSE**

J'ai conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des lieux d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour moi que pour les autres.

## **S'INTERDIRE TOUTE CRITIQUE, AGRESSION, DISCRIMINATION ENVERS LES AUTRES**

Je m'interdis aussi bien envers les autres acteurs de ma discipline sportive, qu'envers toute autre personne :

- de formuler des critiques, de proférer des insultes, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée ; et, d'une manière générale, de me livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information (réseaux sociaux notamment),
- toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence,
- toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre des individus en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs et de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.

## **S'ASTREINDRE À UN DEVOIR DE RÉSERVE ENVERS LES INSTANCES OFFICIELLES**

Je m'astreins à un devoir de réserve à l'égard des instances officielles du culturisme et de ses représentants (dirigeants, juges, organisateurs ...), tant sur le plan national qu'international, ce qui implique de ne jamais contester, par des paroles, par des écrits ou par des actes, et en dehors des voies légales, leurs décisions.

## **BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE**

Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage, en période de préparation comme en période de compétitions.

Je reconnais que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations, telles que , notamment, simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption etc, destinées à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage indu.

## **C. LES ENGAGEMENTS DES ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE NATIONALE RELATIFS AUX OBLIGATIONS DÉFINIES PAR LES RÈGLEMENTS SPORTIFS FÉDÉRAUX**

### **1 – RÈGLES AFFÉRENTES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU**

Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la préservation de son intégrité physique, de son comportement et de la bonne conduite de sa « carrière » sportive.

Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de son pays et de la fédération non agréée AFBBF-IFBB FRANCE à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré et dont il accepte sans réserve les règlements.



#### **Règle N° 1**

Je m'engage à me présenter dans les meilleures dispositions physiques et mentales lors des manifestations sportives pour lesquelles j'ai fait l'objet d'une sélection en Equipe Nationale, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles tant à titre individuel qu'au titre de l'équipe, et à honorer les sélections établies par l'AFBBF IFBB FRANCE.

Je m'engage à tenir informé le Sélectionneur National et / ou le Responsable de la Commission Technique Equipe Nationale de l'AFBBF IFBB FRANCE de l'évolution de mon état de forme, de la survenance de blessures ou de pathologies qui pourraient remettre en cause ma sélection. Le cas échéant, je m'engage à tenir informé le Sélectionneur Nationale et / ou le Responsable de la Commission Technique Equipe Nationale de toute prise de médicaments prescrits par un médecin, de manière à ce que les responsables fédéraux puissent m'accompagner dans l'obtention d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques délivrée par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage dont je pourrais me prévaloir.

Dans l'hypothèse où l'AFBBF IFBB France mettrait en place un suivi régulier organisé à l'intention des sportifs sélectionnés en Equipe Nationale, tant sur le plan sportif que médical, je m'engage à me soumettre aux tests physiques et aux examens médicaux préventifs qui me seraient proposés afin de préserver mon intégrité physique.



#### **Règle N° 2**

En qualité de sportif de haut niveau, je refuse le dopage sous toutes ses formes et j'accepte de me soumettre aux contrôles organisés par les instances habilitées à cet effet.

Je m'oblige à respecter les dispositions du Code Mondial Antidopage dans sa version révisée.

Je m'interdis de recourir à l'utilisation de substances et des méthodes interdites, telles que figurant dans la Liste des interdictions édictée par l'Agence Mondiale Antidopage, que ce soit en compétition ou hors compétition.

Je participe à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par le mouvement sportif.



### Règle N° 3

En qualité d'athlète sélectionné, membre à part entière de l'Equipe Nationale, je me dois d'adhérer à la vie de l'équipe à laquelle j'appartiens, de participer activement à l'intégralité de l'action pour laquelle j'ai été convoqué qu'il s'agisse de concourir ou de soutenir mes co-équipiers lors de leur passage, et de démontrer par mon attitude mon appartenance à l'Equipe Nationale y compris lors des temps extra-compétitifs.

Lors des stages fédéraux organisés par l'AFBBF IFBB FRANCE et lors des compétitions internationales et des événements connexes aux compétitions et aux stages (pesée, conférences de presse, apparitions médiatiques, banquet, cérémonie...), je m'engage à revêtir exclusivement les tenues de compétition Equipe Nationale portant les couleurs de ma fédération et les logos de ses sponsors officiels.

En dehors des temps de stages fédéraux, de compétitions internationales ou d'événements connexes aux compétitions et aux stages, en tant qu'athlète représentant l'AFBBF IFBB France, je veillerai à me vêtir de manière correcte, c'est-à-dire discrète et respectueuse.

Je me dois de collaborer à toute action promotionnelle organisée par l'AFBBF IFBB France ou ses partenaires officiels, et à y mettre en valeur les seuls sponsors fédéraux.



### Règle N° 4

Dans l'exercice de ma liberté d'opinion et de ma liberté d'expression en matière de communication d'informations et d'idées, je suis tenu de préserver l'image de ma discipline et du sport français en général.

Je suis également tenu de ne pas porter atteinte à l'intimité, à l'honneur ou à la considération d'autrui.

J'ai le droit d'exploiter mon image, mais également mes performances individuelles, aux fins de ma promotion personnelle, sous réserve :

- de ne jamais associer l'image de l'équipe nationale à mes partenaires personnels : en effet, la fédération non agréée AFBBF IFBB FRANCE dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'Equipe Nationale à l'occasion des activités sportives de celle-ci (stages fédéraux, entraînements collectifs, meetings de présentation, manifestations sportives ...) et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire à ces principes est inopposable à l'AFBBF IFBB FRANCE.
- de ne jamais ni mentionner, en les associant à mon nom ou à mon pseudonyme, ni les faire figurer sur quelque support que ce soit (support numérique, support photo ou video, support papier, support textile ...) :
  - les dénominations « IFBB », « AFBBF IFBB France » ou « AFBBF IFBBF » (exemples : tweets ou hashtags marquant des contenus portant les mots « IFBB », « Athlète International IFBBF » etc ; pages personnelles, athlètes, ou communautaires sur des réseaux sociaux – notamment Facebook – portant dénomination de « X, Athlète IFBB » ou « Y, Athlète International IFBB », ou « Travaille chez IFBB » ; ou encore sites internet, en particulier proposant des services de coaching, indiquant « Z, Coach sportif , Athlète IFBB » ;
  - les logos de la Fédération Internationale IFBB et/ou de la fédération non agréée AFBBF IFBBF, et / ou d'un Comité de Zone AFBBF IFBBF.

## **2 – REGLES AFFERENTES L'EQUIPE NATIONALE ET AUX COMPETITIONS**



### **Règle N° 1**

Pour le sport individuel qu'est le culturisme, l'Equipe Nationale est directement et exclusivement soumise à l'autorité du Président et du Sélectionneur National de l'AFBBF IFBB France, ainsi qu'à l'autorité du ou des responsables désignés par la fédération non agréée sous l'égide de laquelle elle a été constituée.

L'étendue des droits et des obligations de chaque athlète membre de l'Equipe Nationale de l'AFBBF IFBBF est déterminée par les règlements fédéraux, ainsi que par les usages qui définissent la nature et le degré d'organisation collective nécessaires à la cohésion et au bon fonctionnement de l'Equipe Nationale.

Elle peut être précisée dans la Charte du Haut Niveau, ainsi que, le cas échéant, dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, à la condition que ces contrats individuels soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente Charte et avec les règlements fédéraux.



### **Règle N° 2**

La fédération non agréée AFBBF IFBB FRANCE dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'Equipe Nationale à l'occasion des activités sportives de celles-ci et pour la promotion de ces seules activités.



### **Règle N° 3**

La fédération non agréée AFBBF IFBB France peut mettre en place, sur proposition de la Commission Technique « Education / Formation » et après validation par le Comité Directeur de l'AFBBF IFBBF, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un programme collectif national de préparation destiné aux athlètes membres de l'Equipe Nationale.

Le programme de l'Equipe Nationale est élaboré et exécuté sous la responsabilité du Sélectionneur national et des responsables de la formation des athlètes au sein de la Commission Technique « Education / Formation de l'AFBBF IFBB FRANCE ».

Les instances dirigeantes des Comités de Zone de l'AFBBF IFBBF et les clubs affiliés sont tenus de favoriser la réalisation du programme de préparation.

Tout sportif faisant partie de l'Equipe Nationale, désigné par le Président de l'AFBBF pour assister à des sessions de formation ou de préparation du Programme Collectif National, s'oblige à y participer, en tout ou partie, selon ses impératifs personnels et ses disponibilités ; il s'engage à respecter le programme des sessions proposées et les choix (notamment techniques, ou s'agissant des contenus pédagogiques) retenus par la fédération non agréée AFBBF IFBBF.

Dans ce cadre, il pourra être conclu des conventions individuelles, précisant le programme à respecter, formalisant les obligations de chaque partie et définissant les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront aux athlètes signataires.



#### **Règle N° 4**

Au cours des compétitions internationales auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau membres de l'Equipe Nationale AFBBF IFBBF sont tenus de respecter les règlements sportifs, les officiels et les juges.

Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs coéquipiers et de leurs concurrents.

# III. PRINCIPES RELATIFS AUX ENTRAÎNEURS ET PRÉPARATEURS



## *Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie du Culturisme*

**« Connaissez-vous une personne :**

- **qui vous accorde le même respect que celui qu'elle inspire ?**
  - **qui comprenne vos motivations et vos objectifs ?**
  - **qui connaisse ses propres limites comme elle connaît les vôtres ?**
- **qui ne se laisse pas déstabiliser par les opinions divergentes de soi disant experts ?**
- **qui sache que le développement et l'épanouissement de l'individu passent avant tout ?**
  - **qui sache ce qui vous convient le mieux tant sur le plan physique que sur le plan psychologique ?**
  - **qui soit capable à tout moment de modifier, d'améliorer les « choses » pour que vous alliez encore plus loin ?**
- **qui sache exactement la place que représentera la force et le culturisme dans votre vie ?**

**Si vous n'avez pas encore rencontré cette personne, faites-le ...  
afin qu'elle découvre le meilleur de vous-même et que vous trouviez votre vérité.**

**Appelez-la « coach »**



## **A- ETRE PREPARATEUR PHYSIQUE / ENTRAÎNEUR**

Etre préparateur physique, « coach » ou « entraîneur », c'est d'abord pouvoir se prévaloir de compétences acquises par l'expérience et / ou au cours de formations diplômantes ou certifiantes.

Etre préparateur physique, c'est également jouir d'un rang privilégié, favorisant autorité et influence auprès des athlètes ; ce qui, en conséquence, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à véhiculer les valeurs du culturisme inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Etre préparateur physique, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de notre discipline sportive, en particulier des autres entraîneurs et des athlètes extérieurs au groupe entraîné.

Etre préparateur physique, c'est, en dehors de l'animation au sein d'une fédération, d'un club ou d'une équipe, et de la recherche de la performance sportive :

- être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les athlètes, les dirigeants et les officiels de la fédération, les autres entraîneurs ;
- s'interdire d'exercer une quelconque emprise psychologique ou émotionnelle sur les sportifs préparés ;
- se garder de profiter d'une position dominante pour obtenir des faveurs de quelque nature que ce soit ;
- s'obliger à toujours agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement, tout en protégeant leur intégrité physique et psychologique.

Etre préparateur physique, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience.

C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Etre préparateur physique, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux athlètes.

Etre préparateur physique, c'est - au delà de la formation sportive et humaine des athlètes - développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit de solidarité et de partage.

Etre préparateur physique, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux préparateurs et aux entraîneurs de la Charte d'Éthique et de Déontologie du culturisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

## **B- L'ENGAGEMENT DES PREPARATEURS PHYSIQUES ET DES ENTRAÎNEURS**

### **ETRE EXEMPLAIRE**

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération non agréée AFBBF IFBB FRANCE,
- de toutes les instances officielles fédérales et des juges AFBBF IFBBF, de mon club, des autres acteurs du culturisme français, des athlètes et entraîneurs de nationalités étrangères, des juges et dirigeants des fédérations étrangères affiliées à l'IFBB et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général,
- des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

### **AVOIR CONSCIENCE DE SON RÔLE PRIVILÉGIÉ DE GUIDE ET D'ÉDUCATEUR**

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des athlètes et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du "bien vivre ensemble" au sein de ma discipline sportive  
Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe.

### **AVOIR UNE ATTITUDE LOYALE ET RESPECTUEUSE VIS À VIS DES AUTRES PREPARATEURS PHYSIQUES ET ENTRAÎNEURS**

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres entraîneurs. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage, notamment sur les réseaux sociaux et sur les lieux de compétitions.

### **ETRE CAPABLE DE MAITRISER LES RELATIONS AFFECTIVES AVEC LES SPORTIFS**

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour :

- établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec des athlètes et/ou d'autres acteurs de ma discipline sportive ;
- établir une relation d'emprise de quelque nature quelle soit à l'égard des athlètes qui m'ont accordé leur confiance ;

Je m'engage également à éviter tout comportement incorrect.

### **BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE FORME DE TRICHÉRIE**

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de l'Olympisme, et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

Je me fais un devoir d'informer les athlètes des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

 **AVOIR CONSCIENCE DE MON RÔLE DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT  
DU CULTURISME**

Je considère avoir le devoir de transmettre les connaissances que j'ai acquises, et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités et des contraintes de ma vie personnelle- à toute demande de participation à des stages de formation émanant du Président de l'AFBBF IFBBF et de la Commission Technique « Education / Formation » de l'AFBBF IFBBF

# IV. PRINCIPES RELATIFS AUX JUGES



***Principes additionnels aux valeurs et engagements  
exposés dans les principes généraux  
de la Charte d'Éthique et de Déontologie du Culturisme***

***Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions,  
de garder religieusement le secret des délibérations  
de me conduire dignement et loyalement***

## A- ETRE JUGE

Etre juge, c'est veiller au respect et à l'application de la Règle, valeur fondamentale sans laquelle la pratique du culturisme serait impossible.

Etre juge, c'est être conscient d'assumer la responsabilité d'arbitre qui confère un rang et des prérogatives dont on doit s'interdire d'abuser.

C'est donc s'interdire d'utiliser ses fonctions pour obtenir des faveurs de quelque nature que ce soit des athlètes, de leurs préparateurs physiques ou de leur entourage.

Etre juge, c'est agir de façon décidée mais sans suffisance ni étalage de supériorité.

Etre juge, c'est jouer avec bienveillance un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs du culturisme, et particulièrement des athlètes de tous niveaux, dans l'apprentissage de la Règle (en particulier s'agissant des critères de jugement et de leur application), son explication et la nécessité de la respecter.

Etre juge, c'est avoir le sens de l'équité et savoir expliquer la Règle et son utilité, mais surtout les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.

Etre juge, c'est être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Etre juge, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification de la Règle et son adaptation, de telle sorte à ce qu'elle réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'elle favorise le progrès et l'image du culturisme.

Etre juge, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions et les manifestations sportives se déroulent dans les meilleures conditions, particulièrement pour les athlètes.

Etre juge, c'est faire les efforts nécessaires pour se tenir au faite de la connaissance de la Règle afin d'être et demeurer compétent, et notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage proposées par l'AFBBF IFBB FRANCE.

Etre juge, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de l'Olympisme et du culturisme. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux juges de la Charte d'Éthique et de Déontologie du Culturisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

## B- L'ENGAGEMENT DES JUGES



### ETRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération non agréée AFBBF IFBB FRANCE,
- de toutes les instances officielles fédérales, des autres acteurs du culturisme français, mais aussi des athlètes et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des autres fédérations affiliées à l'IFBB et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général,
- des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

## **AVOIR CONSCIENCE DE MES PRÉROGATIVES DE JUGE/OFFICIEL**

J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.

## **RECONNAITRE MA MISSION D'ÉDUCATEUR**

J'ai conscience de mon rôle d'éducateur auprès de tous les acteurs du culturisme dans la compréhension de la Règle, son utilité, son respect et sa juste application.

## **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DU CULTURISME**

Je m'engage à mettre mes compétences spécifiques au service de ma fédération, des futurs juges de celle-ci en formation, des pratiquants, afin de contribuer au progrès et à la promotion du culturisme .

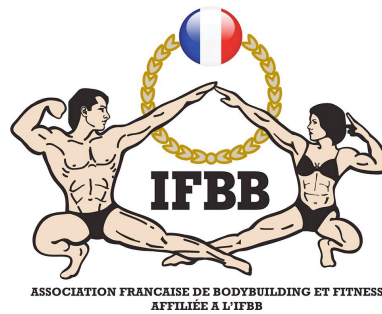
## **BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE**

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance aux instances fédérales.

## **SUIVRE UNE FORMATION CONTINUE**

J'accepte de me former et de me recycler régulièrement (stages fédéraux, obtention des degrés d'aptitude ...) pour améliorer mon expertise et ma capacité à faire appliquer la Règle.

# V. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS



## ***Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie du Culturisme***

***« Avant toute réflexion, avant toute décision et avant toute action,  
posez vous simplement trois questions :***

***1/ L'intention est-elle droite ?***

***2/ L'action est-elle juste ?***

***3/ Les conséquences sont-elles bénéfiques ? »***

## A- ETRE DIRIGEANT

Etre dirigeant, c'est être - quelles que soient sa mission et ses prérogatives - un acteur incontournable des structures du culturisme dans leurs diverses composantes (fédération, comités zonaux et clubs), dont on assure, par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Etre dirigeant, c'est constituer un maillon essentiel au sein de la fédération AFBBF IFBB FRANCE par la multiplicité des tâches qu'on exécute et la diversité des savoir-faire et des compétences qu'on met à disposition de la collectivité.

Etre dirigeant, c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des manifestations sportives et des compétitions, particulièrement dans le respect des règles environnementales et de sécurité.

Etre dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales (décisions des organes délibérant et exécutif notamment), quelles que soit la position occupée au sein de l'AFBBF IFBBF et notre opinion personnelle sur lesdites directives.

### **C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique :**

- de permettre le libre et égal accès de tous à la pratique du culturisme,
- de promouvoir l'esprit et les valeurs de l'Olympisme et du Culturisme auprès de ses différents acteurs (athlètes, entraîneurs, juges et autres dirigeants) et de l'entourage des pratiquants et du public en général,
- **de faire preuve d'une exemplarité parfaite**, notamment :
  - en refusant toute confusion de ses intérêts personnels avec ceux de la fédération non agréée AFBBF IFBBF, mais aussi entre ses intérêts personnels et ses fonctions au sein de l'AFBBF IFBBF,
  - en évitant tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts ou toute situation pouvant potentiellement y mener,
  - en évitant de se trouver dans une situation qui créerait des obligations personnelles que d'autres personnes seraient susceptibles d'exploiter afin d'obtenir un traitement de faveur auprès de l'AFBBF IFBBF,
  - en s'engageant à ne jamais utiliser ses fonctions de dirigeant au sein de l'AFBBF IFBBF pour obtenir des avantages indus ou des faveurs de quelque nature qu'elles soient (en particulier de la part des athlètes et / ou de leurs préparateurs).

Etre dirigeant, c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer à son (leur) fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée, impartiale et respectueuse des processus décisionnels.

Etre dirigeant, c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit. C'est également, en cas de tensions ou d'oppositions, toujours veiller à apaiser les relations entre les différents protagonistes et remplir la fonction de médiateur afin d'éviter les divisions au sein de la fédération



Etre dirigeant, c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs du culturisme pour faire respecter les règles sportives et les règlements fédéraux, tout en protégeant la fonction des juges, en les soutenant et en faisant comprendre leurs actions.

Etre dirigeant, c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques, les services déconcentrés de l'Etat et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures auxquelles on appartient.

Etre dirigeant, c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Etre dirigeant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la Charte d'Éthique et Déontologie du Culturisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

## **B- L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS**

### **ETRE EXEMPLAIRE ET IMPARTIAL**

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire et impartial à l'égard :

- de la Fédération non agréée AFBBF IFBBF et de toutes les instances officielles fédérales,
- des athlètes licenciés auprès de l'AFBBF IFBBF, des préparateurs physiques, des juges, des autres acteurs du culturisme français, mais aussi des athlètes et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, des organisateurs de manifestations sportives et de compétitions, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général,
- des représentants de l'Etat français, de ses services déconcentrés et des autorités (y compris autorités administratives indépendantes) et des partenaires privés.

### **ETRE RESPONSABLE**

J'ai conscience de ma pleine et entière responsabilité dans la valorisation de l'image de l'AFBBF IFBB France, du Culturisme et de la ou des structures auxquelles j'appartiens.

### **CONTRIBUER À LA PROMOTION DES VALEURS DE L'ATHLÉTISME**

Je m'engage à promouvoir les valeurs de l'Olympisme et du Culturisme, aussi bien auprès de tous ses acteurs qu'auprès du grand public.

## **COLLABORER DE MANIÈRE HARMONIEUSE ET INDÉPENDANTE AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES ORGANISMES PRIVÉS PARTENAIRES**

Je m'engage à préserver l'équilibre et l'indépendance de la ou des structures auxquelles j'appartiens, dans le cadre de partenariats constructifs avec les institutions publiques et les organismes privés.

## **PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES DIRECTIVES DE LA FÉDÉRATION NON AGREEE AFBBF IFBBF ET AUX TRAVAUX DE SES COMMISSIONS TECHNIQUES, APPLIQUER LES DECISIONS ET LES REGLEMENTS FEDERAUX, LES FAIRE CONNAITRE ET LES EXPLIQUER**

Je m'engage, au sein des équipes dirigeantes des différentes structures officielles de l'AFBBF IFBBF et de ses commissions techniques le cas échéant, à apporter ma contribution active à tout projet ayant pour objectif le développement et le rayonnement de la fédération, à œuvrer à l'édition des directives et règlements fédéraux, à veiller à les appliquer, à les faire connaître et à les expliquer pour renforcer leur légitimité.

## **RESTER MAITRE DE SOI, IMPARTIAL ET MESURÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES**

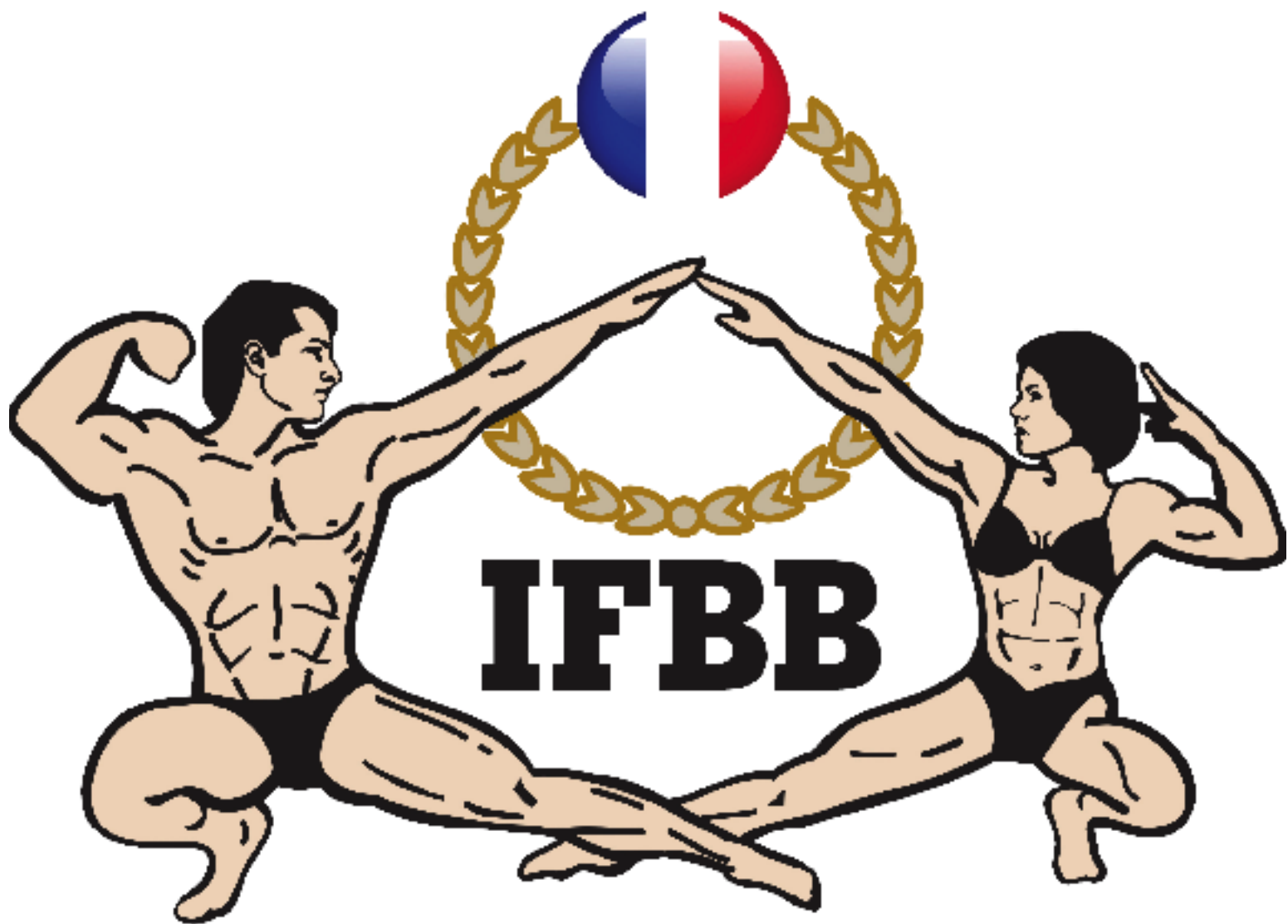
Je m'engage à rester neutre et impartial en toutes circonstances, à faire preuve de sang-froid, à éviter toute forme de débordements ou de conflits, y compris les conflits d'intérêts.

## **SUIVRE DES FORMATIONS ET PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT**

J'accepte de suivre les formations destinées aux dirigeants qui pourront m'être proposées par l'AFBBF IFBBF. Je m'engage à inciter les autres dirigeants à adopter la même démarche et à promouvoir le bénévolat autour moi.

## **BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE**

Je m'engage à participer activement à la lutte contre le dopage, à collaborer avec les instances chargées de concourir à la lutte contre le dopage (Agence Française de Lutte contre le Dopage, autorités judiciaires, services déconcentrés de l'Etat ...), à bannir les pratiques contraires à un sport net, et je me fais un devoir de révéler aux instances dirigeantes de l'AFBBF IFBBF toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.



**ASSOCIATION FRANCAISE DE BODYBUILDING ET FITNESS  
AFFILIÉE A L'IFBB**

**B.P. 50154 – 74704 SALLANCHES**